

Séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} mars 2021

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 1^{er} mars 2021 à 18 h 00, à huis clos, par voie de visioconférence, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, madame la conseillère, Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Sont absents : madame la conseillère, Isabelle Charette et monsieur le conseiller, Gaétan Bérard.

Sont également présents : messieurs Marc-Olivier Breault, directeur général et Marc-André Desjardins, assistant-greffier.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2021-03-01

Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2021

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 1^{er} février 2021. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription, dispensent l'assistant-greffier de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 9 février 2021

L'assistant-greffier dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 9 février 2021.

2021-03-02

Demande d'autorisation de démolition, d'un usage conditionnel, de dérogation mineure et de permis PIIA - 761, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi de demandes d'autorisation de démolition et d'un usage conditionnel ainsi que de demandes de dérogation mineure et de permis PIIA présentées par *Gestion immobilière Marien inc.* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition d'une habitation unifamiliale située au 761, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que l'utilisation du sol dégagé, suite à la démolition de cette habitation unifamiliale, vise la construction d'une habitation multifamiliale de six logements, laquelle est assujettie à une demande d'autorisation d'un usage conditionnel ;

ATTENDU que le conseil a été saisi d'une demande de dérogation mineure, à l'égard de ce même projet, relativement à la marge latérale droite qui correspond à 2 mètres au lieu de 3,65 mètres, ce qui déroge à l'article 3.4.1 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* ;

ATTENDU que l'analyse en PIIA des plans architecturaux et des aménagements paysagers permet de conclure que le projet rencontre les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accepter la demande de démolition ;

ATTENDU que le projet proposé respecte les critères d'évaluation du règlement numéro 110-2008 relatif aux usages conditionnels ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous conditions ;

ATTENDU que suite à la parution des avis publics relatifs aux demandes d'autorisation d'un usage conditionnel et aux demandes de dérogations mineures, par laquelle les personnes intéressées étaient invitées à se manifester par écrit ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Autorisation de démolition

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'habitation unifamiliale située au 761, rue Notre-Dame ;

Autorisation d'un usage conditionnel

Que le conseil municipal accepte la demande d'autorisation d'un usage conditionnel relative au 761, rue Notre-Dame, présentée par *Gestion immobilière Marien inc.* et illustrée au dossier 21-003 produit par *Mireille Asselin architecte*, conditionnellement à ce qu'il n'y ait pas plus de trois bacs déposés en bordure de la piste cyclable, lors de la collecte des matières résiduelles ;

Dérogation mineure

Que le conseil municipal accepte également la demande de dérogation mineure telle que présentée ;

Permis PIIA

Qu'en vertu du règlement sur les PIIA, le conseil municipal approuve lesdits plans de construction, à la condition que les revêtements extérieurs du garage projeté s'harmonisent avec ceux du bâtiment principal ;

Que la réalisation en totalité du projet, incluant l'ensemble des équipements et éléments illustrés au document de présentation ainsi que le plan d'aménagement paysager réalisé par *Boréa - Architecture de paysage* (plan B21_065_2), doit s'effectuer dans un délai maximal de 24 mois.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-03-03

Demande de dérogation mineure - lot 6 407 067 - 190, rue des Lavandes

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *madame Jessica Aubin*.

ATTENDU que la demande a pour but de construire, sur le lot 6 407 067 (adresse projetée, 190, rue des Lavandes), une résidence dont une partie du sous-sol (sous le balcon) présente une distance de 5,70 mètres de la ligne arrière au lieu de 7,5 mètres, ce qui déroge à l'article 3.4.1 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande, sous condition ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par laquelle les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au lot 6 407 067, dans l'unique but d'aménager un espace de rangement sous le balcon, tel qu'illustré aux plans de construction produits par *Espace maison architecture* et datés du 22 janvier 2021.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Demande d'autorisation de démolition - 421-431, rang Point-du-Jour Sud

Suite à la réception d'une opposition à l'avis de démolition, le conseil reporte ce sujet à une séance ultérieure, afin de procéder à l'analyse de la communication reçue en date d'aujourd'hui.

Dépôt certificat d'absence demande participation référendum - règl. 110-11-2020

L'assistant-greffier dépose un certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro 110-11-2020 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 afin de régir l'extraction de matière granulaire en zone agricole et, dans les zones C-117 et C-118, l'extension d'un usage dérogatoire.*

2021-03-04

Adoption du règlement numéro 110-11-2020

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 110-11-2020 intitulé : *Règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 afin de régir l'extraction de matière granulaire en zone agricole et, dans les zones C-117 et C-118, l'extension d'un usage dérogatoire*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-03-05

Adoption du second projet de règlement 110-12-2021

Après avoir pris connaissance du rapport déposé par l'assistant-greffier concernant la consultation écrite sur le projet de règlement numéro 110-12-2021 ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 110-12-2021 intitulé : *Règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008, et plus spécifiquement les critères d'évaluation applicables aux usages autorisés dans la zone A-51*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-03-06

Avis de motion - modification règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme n° RRU5-2012 aux fins de régir le captage et le contrôle des eaux de ruissellement.

2021-03-07

Adoption du projet de règlement RRU5-4-2021

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro RRU5-4-2021 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme n° RRU5-2012 aux fins de régir le captage et le contrôle des eaux de ruissellement*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-03-08

Avis de motion - modification aux règlements de zonage RRU2-2012 et de gestion des règlements d'urbanisme RRU5-2012

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage n° RRU2-2012 et le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme n° RRU5-2012 aux fins de réglementer l'abattage, la plantation et la conservation d'arbres.

2021-03-09

Adoption du projet de règlement 289-2021

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 289-2021 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage n° RRU2-2012 et le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme n° RRU5-2012 aux fins de réglementer l'abattage, la plantation et la conservation d'arbres sur l'ensemble du territoire*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-03-10

Adoption du règlement 288-2021 - stationnement et circulation

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 288-2021 intitulé : *Règlement relatif au stationnement et à la circulation*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-03-11

Contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou

de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Ville ;

ATTENDU que la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant ;

ATTENDU qu'*Énergère inc.* a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM ;

ATTENDU que la Ville a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 21 juin 2019 (ci-après l'« Entente ») ;

ATTENDU que la Ville a reçu d'*Énergère inc.*, conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 1^{er} février 2021 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par *Énergère inc.*, tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité ») ;

ATTENDU que l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par *Énergère inc.* dans le cadre de l'Appel d'offres ;

ATTENDU que les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférents à des conditions propres à la Ville ;

ATTENDU que l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par *Énergère inc.* dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.9 de l'Appel d'offres et de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU que la Ville est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à *Énergère inc.* les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat ;

ATTENDU que la Ville désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec *Énergère inc.* à cette fin, tel que le prévoit l'Entente ;

ATTENDU que la Ville autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité, à l'exception du système de contrôle intelligent ;

Que le conseil soit autorisé à octroyer un contrat à *Énergère inc.* afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL, à l'exception du système de contrôle intelligent, ainsi que les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçus par la Ville, au montant total de 214 001,30 \$, plus les taxes applicables ;

Que le conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesures « hors bordereau » :

- Conversion de 1 luminaire HPS 400W par un luminaire DEL 31W, au montant de 341,77 \$, plus taxes applicables ;
- Conversion de 1 luminaire HPS 400W par un luminaire DEL 47W, au montant de 343,21\$, plus taxes applicables ;
- Remplacement de 1 luminaire DEL existant par un luminaire DEL 31W, au montant de 341,77\$, plus taxes applicables ;
- Remplacement de 63 fusibles (excluant les porte-fusibles), au montant de 1 045,80 \$, plus taxes applicables, étant entendu que ces données sont estimées et que la Ville établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés ;
- Remplacement de 79 porte-fusibles simples (incluant les fusibles), au montant de 5 901,30 \$, plus taxes applicables, étant entendu que ces données sont estimées et que la Ville établira le montant payable en fonction du nombre réel de porte-fusibles simples remplacés ;
- Remplacement de 63 porte-fusibles doubles (incluant les fusibles), au montant de 6 587,91 \$, plus taxes applicables, étant entendu que ces données sont estimées et que la Ville établira le montant payable en fonction du nombre réel de porte-fusibles doubles remplacés ;
- 64 câblages (poteaux de bois) *munis* seulement, au montant de 8 498,56 \$, plus taxes applicables, étant entendu que ces données sont estimées et que la Ville établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés ;
- 1 câblage (poteau de métal ou béton), au montant de 132,79 \$, plus taxes applicables, étant entendu que ces données sont estimées et que la Ville établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés ;
- 1 mise à la terre (poteau béton ou métallique (MALT)), au montant de 136,11 \$, plus taxes applicables, étant entendu que ces données sont estimées et que la Ville établira le montant payable en fonction du nombre réel de mises à la terre installées ou remplacées ;
- Signalisation (véhicule escorte + deux signaleurs), au montant de 3 186,88 \$, plus taxes applicables ;
- Camion amortisseur d'impact, au montant de 2 058,24 \$, plus taxes applicables ;

Que monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, ou monsieur Marc-André Desjardins, trésorier, soient autorisés à signer, pour le compte de la Ville, un contrat avec *Énergère inc.* en utilisant le

modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'ils soient autorisés à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant ;

Que le conseil soit autorisé à déboursier une somme de 242 575,64 \$, plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec *Énergère inc.* ;

Que l'octroi du contrat, incluant des prestations supplémentaires ci-avant énoncées, soit conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement 285-2021.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-03-12

Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2021-03-13

Demande financière au PAC rurales - Place publique

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie entend déposer une demande d'aide financière à la MRC de D'Autray dans le cadre du PAC rurales ;

ATTENDU que le projet consiste à aménager une place publique sur le terrain où se situe actuellement la chapelle, et ce, en guise de legs dans le cadre des festivités du 350^e anniversaire de fondation de Lavaltrie ;

ATTENDU que ce projet correspond aux exigences du PAC rurales de la MRC de D'Autray et contribue au développement de Lavaltrie ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal est en accord avec le dépôt d'une demande d'aide financière à la MRC de D'Autray dans le cadre du PAC rurales pour le projet d'aménagement d'une place publique, et ce, en guise de legs dans le cadre des festivités du 350^e anniversaire de fondation de Lavaltrie ;

Que madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, soit désignée pour déposer la demande d'aide financière et que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, à signer les documents relatifs à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-03-14

Ajout de sujets à l'ordre du jour

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que les sujets suivants soient ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance ordinaire :

- Ratification - Autorisation de signature d'une entente pour prêt de terrain - Activités de loisirs ;
- Nomination d'un contremaître par intérim au Service des travaux publics.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-03-15

Ratification - autorisation de signature d'une entente pour prêt de terrain

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal ratifie l'autorisation octroyée à madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, de signer une entente entre la Ville et le propriétaire de l'immeuble situé au 180, rang du Golf, pour le prêt d'un terrain, dans le cadre d'activités de loisirs pour la période du 23 février au 8 mars 2021.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-03-16

Nomination d'un contremaître par intérim au Service des travaux publics

ATTENDU une absence d'une durée indéterminée au poste de contremaître au Service des travaux publics ;

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'un rapport sur les besoins du Service afin de combler cette absence ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Benoît Morin, au poste de contremaître par intérim au Service des travaux publics ;

Que cette nomination soit effective en date du 8 mars 2021 ;

Que monsieur le maire, Christian Goulet, et le conseiller responsable de l'Administration et des Ressources humaines, monsieur Jocelyn Guévremont, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le contrat de travail de monsieur Benoît Morin.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-03-17

Réorganisation au Service de l'urbanisme - création de postes et nomination

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie connaît actuellement une expansion importante de son développement immobilier ;

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'un rapport sur l'accroissement des activités au sein du Service de l'urbanisme ;

ATTENDU qu'un plan de réorganisation de la structure au Service de l'urbanisme a été présenté au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal autorise la création d'un poste régulier d'inspecteur en bâtiment à 10 mois par année ;

Que le conseil municipal autorise également la création d'un poste de cadre, soit celui de directeur au Service de l'urbanisme ;

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Carol Rivest à titre de directeur au Service de l'urbanisme ;

Que le conseil municipal confie, à monsieur Carol Rivest, le droit de visite des fonctionnaires désignés prévu au règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme no RRU5-2012 ;

Que cette nomination soit effective en date du 2 mars 2021 et que monsieur Rivest soit soumis à une période d'essai de 6 mois ;

Que monsieur le maire, Christian Goulet, et le conseiller responsable de l'Administration et des Ressources humaines, monsieur Jocelyn Guévremont, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le contrat de travail de monsieur Rivest.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-03-18

Ratification d'embauche - chef de division culture, patrimoine et festivités du 350e

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a procédé à l'ouverture d'un poste-cadre de chef de division – culture, patrimoine et festivités du 350^e, d'une durée de deux ans, et ce, en remplacement d'un congé de maternité ;

ATTENDU la recommandation de la conseillère en ressources humaines, madame Karine Brousseau, de retenir la candidature de madame Amélie Boutin à ce poste ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal ratifie l'embauche de madame Amélie Boutin à titre de chef de division – culture, patrimoine et festivités du 350^e, au Service des Loisirs, de la culture et des relations à la communauté, et ce, à compter du 22 février 2021 ;

Que monsieur le maire, Christian Goulet, et le conseiller responsable de l'Administration et des Ressources humaines, monsieur Jocelyn Guévremont, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le contrat de travail de madame Boutin.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du rapport d'embauche et de démission par délégation de pouvoir du directeur général

L'assistant-greffier soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

2021-03-19

Rémunération du personnel électoral

ATTENDU l'article 88 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* qui autorise le conseil à fixer, par résolution, le tarif payable au personnel électoral ;

ATTENDU qu'il y a lieu de déterminer une grille tarifaire de nature à favoriser le recrutement du personnel ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie fixe comme suit les tarifs de rémunération ou d'allocation payables en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* :

Présidente d'élection	2021
Ensemble des opérations de préparation à l'élection	Montant forfaitaire de 1 600 \$ + 0,51 \$/électeur
Jour du vote par anticipation et vote itinérant	520 \$ ²
Jour du scrutin	625 \$ ²
Secrétaire d'élection	75 % de la rémunération totale de la présidente

Adjoint à la présidente (2)	30 % de la rémunération totale de la présidente/par adjointe
Jour du vote par anticipation et vote itinérant	390 \$/adjointe ²
Jour du scrutin	470 \$/adjointe ²
Responsable de salle	
Jour du vote par anticipation	390 \$ ¹⁻²
Jour du scrutin	470 \$ ¹⁻²
Primo	
Jour du vote par anticipation	240 \$ ²
Jour du scrutin	280 \$ ²
Scrutateur	
Jour du vote par anticipation	180 \$ ²
Dépouillement jour du vote par anticipation et vote itinérant	42 \$ ²
Jour scrutin et dépouillement	235 \$ ²
Vote itinérant	21 \$ / heure
Secrétaire d'un bureau de vote	
Jour du vote par anticipation	155 \$ ²
Dépouillement jour du vote par anticipation	42 \$ ²
Jour scrutin et dépouillement	210 \$ ²
Vote itinérant	19 \$ / heure
Préposé à l'accueil	
Jour du vote par anticipation	180 \$ ²
Jour du scrutin	210 \$ ²
Table de vérification identité des électeurs	
Jour du vote par anticipation	150 \$ + 10 \$ président ²
Jour du scrutin	190 \$ + 10 \$ président ²
Commission de révision	
Président	23 \$ / heure
Membre	19 \$ / heure
Enquêteur	19 \$ / heure
Trésorier	
Pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé	120 \$
Pour le rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé par candidat du parti lors de l'élection	52 \$
Pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé	52 \$

Pour chaque rapport financier d'un parti autorisé	210 \$
Ensemble des autres fonctions du trésorier à l'occasion de l'élection pour chaque candidat indépendant autorisé	21 \$
Ensemble des autres fonctions du trésorier à l'occasion de l'élection pour chaque candidat d'un parti autorisé	10 \$
Personnel électoral	
Présence à une séance de formation	36 \$

1. *Lorsque la présence du responsable de salle ou d'un employé du Service des TI sera requise hors des heures régulières de travail, s'il s'agit un employé municipal, ce dernier sera rémunéré selon son taux horaire habituel, sans surtemps.*
2. *Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, s'il advenait d'être dans l'obligation de prolonger les heures ou les jours de votation, la rémunération forfaitaire sera alors calculée au prorata du temps réel.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du certificat de la procédure référendaire - règlement d'emprunt no 283-2021

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, l'assistant-greffier dépose un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue du 2 au 17 février 2021, relativement au règlement numéro 283-2021 intitulé : *Règlement aux fins de décréter des travaux visant l'urbanisation d'une partie de la route 131 et pourvoyant au paiement de ces travaux au moyen d'un emprunt de 12 890 400 \$.*

Dépôt du certificat de la procédure référendaire - règlement d'emprunt no 284-2021

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, l'assistant-greffier dépose un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue du 2 au 17 février 2021, relativement au règlement numéro 284-2021 intitulé : *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 813 432 \$.*

2021-03-20

Adoption du règlement 275-1-2021

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 275-1-2021 intitulé : *Règlement modifiant le règlement numéro 275-2020 relatif aux animaux*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-03-21

Adoption du règlement 285-2021

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 285-2021 intitulé : *Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 318 143 \$ pour des travaux de conversion du réseau d'éclairage public au DEL sur le territoire de la Ville de Lavaltrie*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-03-22

Adoption du règlement 286-2021

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 286-2021 intitulé : *Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 146 113 \$ pour des travaux d'implantation d'un réseau d'éclairage sur le territoire de la Ville de Lavaltrie*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-03-23

Adoption du règlement 287-2021

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 287-2021 intitulé : *Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 519 529 \$ pour des travaux de réhabilitation des conduites sanitaires sur une partie de la rue Notre-Dame*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-03-24

Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt concernant des travaux d'infrastructures municipales

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 291-2021 décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux et de réfection d'infrastructures municipales.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2021-03-25

Abrogation des résolutions 2019-09-14 et 2020-12A-12 et modification de la résolution 2020-10-21

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal des résolutions portant les numéros 2019-09-14 et 2020-12A-12 à l'effet d'octroyer différents mandats juridiques ;

ATTENDU le transfert par le conseil municipal de mandats juridiques au bureau d'*Adélard Éthier, notaire* par la résolution portant le numéro 2020-10-21;

ATTENDU que certains de ces mandats juridiques sont devenus caducs;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal abroge les résolutions 2019-09-14 et 2020-12A-12 ;

Que le conseil municipal modifie la résolution 2020-10-21 en retirant le mandat relatif à la résolution 2019-09-14 octroyé au bureau d'*Adélard Éthier, notaire*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-03-26

Autorisation - appels d'offres publics et/ou avis d'intention aux fins de solliciter le marché

ATTENDU les besoins de la Ville de Lavaltrie pour l'acquisition de biens, de services et de travaux, il y a lieu d'autoriser le trésorier et directeur des Services administratifs à procéder au lancement d'appels d'offres publics et/ou d'avis d'intention aux fins de solliciter le marché ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise le trésorier et directeur des Services administratifs, monsieur Marc-André Desjardins, à lancer les appels d'offres publics et/ou avis d'intention pour solliciter le marché dans le cadre des projets suivants :

- Services professionnels pour le contrôle de la qualité pour des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans le secteur des rues Arcand et du Bord-de-L'Eau ;
- Services professionnels pour le contrôle de la qualité pour des travaux d'urbanisation d'une partie de la route 131.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-03-27

**Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)
- Rapport 2020**

ATTENDU le *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Volet 3* ayant pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable national ;

ATTENDU qu'un segment de la Route Verte est situé sur le territoire de la Ville de Lavaltrie ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a investi un montant de 14 752,07 \$, taxes nettes incluses, pour l'ensemble des travaux admissibles audit programme pour l'année 2020 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que la Ville de Lavaltrie adopte le rapport de ces dépenses dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Volet 3* du ministère des Transports du Québec, pour l'année 2020 ;

Que le montant total des dépenses déclarées dans ce rapport s'élève à 14 752,07 \$, taxes nettes incluses, pour l'entretien de l'ensemble du segment de la Route Verte admissible à l'aide financière ;

Que le trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-03-28

Excédent de fonctionnement affecté - Festivités du 350e anniversaire de Lavaltrie

ATTENDU que l'an 2022 marquera le 350^e anniversaire de fondation de Lavaltrie ;

ATTENDU que le conseil municipal désire souligner cet anniversaire en organisant des festivités durant l'année 2022 ;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite planifier ces festivités et prévoir les coûts associés ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise l'ajout à son excédent affecté *Festivités du 350e anniversaire*, d'une somme de 40 000 \$ pour l'exercice financier 2021 ;

Que cette somme soit transférée à partir des excédents de fonctionnement non affectés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-03-29

Radiation de taxes 2021

ATTENDU que l'opération de réforme du cadastre effectuée sur le territoire de la Ville de Lavaltrie a généré de nouveaux lots ;

ATTENDU que certains lots appartiennent à des propriétaires décédés ;

ATTENDU qu'il serait inapproprié pour la Ville d'investir des sommes afin de régulariser la situation puisque certains de ces lots n'ont aucune valeur ;

ATTENDU que, pour des raisons d'efficacité administrative, il est nécessaire de procéder à la radiation des taxes dues, sur certains lots ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil autorise la radiation des taxes suivantes :

Matricule	Année	Montant
1590 91 7427	2021	89,75 \$
1986 98 5862	2021	2,43 \$
2080 98 1078	2021	66,16 \$
2283 32 9506	2021	54,52 \$
2283 43 8027	2021	4,05 \$
1689 24 2828	2021	61,45 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

Le trésorier dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1^{er} jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

2021-03-30

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 2 février au 1^{er} mars 2021 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 1 645 178,96 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 25 février 2021, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

La séance ayant lieu sans la présence du public, il n'y a eu aucune intervention, et aucune question écrite n'a été reçue dans les délais prescrits.

2021-03-31

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 57.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marc-André Desjardins, assistant-
greffier

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 2^e jour du mois de mars 2021.

Christian Goulet, maire